

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1929)
Heft: 90

Artikel: Une heureuse innovation : les conversations téléphoniques internationales "avec préavis"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dustrie, entre pour 2 milliards 172 millions de francs. Il va de soi que cet accroissement est tout le contraire d'alarmant, puisqu'il semble permis d'y voir le prélude d'un accroissement de la production industrielle, en France même.

Enfin, quand nous aurons relevé que pour les dix premiers mois de 1913 le déficit de la balance visible avait atteint 1 milliard 194 millions de francs or, c'est-à-dire près de 6 milliards de francs actuels, nous serons fondés à conclure

qu'à la date du 31 octobre 1929, la situation du commerce extérieur de la France, non seulement n'est pas alarmante, mais laisse apparaître les premiers symptômes d'un mouvement de redressement nettement déclenché.

S'il se poursuit et s'accroît au cours des prochains mois, ce mouvement aboutira, sinon à remplacer le déficit des exportations par un excédent, du moins à réduire le déficit de la balance visible à un chiffre négligeable.

Le Commerce franco-suisse en 1929

NOUS pourrions bientôt, comme nous le faisons chaque année, examiner, sous leurs divers aspects, les échanges commerciaux franco-suisse au cours de l'année 1929. Mais dès maintenant les statistiques nous permettent de faire une constatation tout à fait intéressante qui se dégage du petit tableau que voici :

Exportations suisses en France (en millions de francs suisses)

1913.....	141,2
1923.....	214,1
1924.....	206,3
1925.....	172,7
1926.....	154,1
1927.....	135,1

1928.....	156,5
1929 (onze premiers mois)	162,9

Pour les onze premiers mois de 1929, le total des exportations suisses en France a été supérieur aux totaux de chacune des trois années précédentes. Si le chiffre de décembre 1929 n'est pas inférieur à 14 millions — c'est-à-dire à la moyenne mensuelle de 1929 — nos exportations en France, pour l'année 1929 entière, atteindront 176 millions, dépassant ainsi le chiffre de 1925. Quoiqu'il en soit, il est dès maintenant manifeste que les exportations suisses en France, après les fléchissements successifs qui les avaient fait tomber à 135 millions en 1927, ont sensiblement accentué, en 1929, le mouvement de reprise qu'elles avaient ébauché en 1928.

Une heureuse innovation

Les conversations téléphoniques internationales « avec préavis »

Nous avons eu l'occasion de constater que beaucoup de maisons de commerce et de particuliers qui téléphonent souvent d'un pays dans un autre, ignorent encore que depuis le 1^{er} octobre dernier elles peuvent avoir recours au système des *conversations avec préavis*, qui leur permet d'atteindre une personne spécialement désignée et de ne payer la taxe intégrale de la communication que si elles ont atteint ladite personne.

Voci d'ailleurs l'exposé détaillé du fonctionnement de ce service, tel que nous le trouvons dans *l'Economie internationale*, l'excellente revue

de la Chambre de Commerce internationale :

Les conversations demandées expressément avec une personne nommément désignée ou à destination d'un poste supplémentaire déterminé sont appelées « conversations avec préavis ».

Les conversations avec préavis donnent lieu au paiement d'une surtaxe égale au tiers du prix d'une conversation ordinaire de trois minutes échangée pendant la même période de taxe que la conversation visée par le préavis, avec un minimum de 50 centimes-or.

Cette surtaxe n'est pas perçue, lorsque la transmission du préavis n'a pu être effectuée ou lors-

MONTRES

Longines

Elégantes et Précises

SE TROUVENT
DANS TOUTES LES BONNES MAISONS
D'HORLOGERIE ET DE BIJOUTERIE

Demandez le Prix Courant illustré

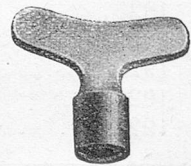


PIÈCES MATRICÉES

THÉCLA

pour toutes les industries

en laiton, bronze, cuivre, aluminium et mallechort



CONSTRUCTEURS !

Remplacez vos pièces fondues ou prises dans la barre par des pièces matricées THÉCLA qui présentent de grands avantages :

minimum de déchets à l'usinage des matricés étant exemptes de porosités et les surfaces lisses.

économie de main-d'œuvre et de temps, nos pièces sortant de presse avec une tolérance de $\pm 0,2$.

meilleur marché que les pièces fondues ou prises dans la barre, les pièces matricées Thécla sont d'une résistance plus élevée, la matière étant rendue compacte par la pression.

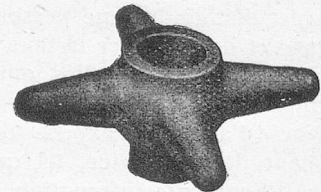
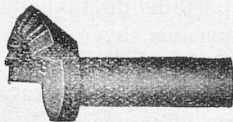
Offres sur plan ou modèle. Ingénieur à disposition sur demande.

SOCIÉTÉ ANONYME

USINES THÉCLA

16, Rue d'Angoulême, PARIS-XI^e

Téléph. : Roq. 86-49 Adr. tél. : Usithécla



que, après transmission du préavis, la communication ne peut être établie en raison d'un dérangement des installations.

Le demandeur d'une conversation avec préavis a la faculté d'indiquer un remplaçant pour le cas où la personne demandée serait absente. S'il ne mentionne pas de remplaçant, il est autorisé à indiquer un second poste où la personne désignée peut se trouver. Le préavis est transmis aussi vite que possible au destinataire et l'heure approximative à partir de laquelle la communication pourra être établie lui est indiquée. Si ce moment ne lui convient pas, il a la faculté de proposer une autre heure, laquelle est notifiée immédiatement au demandeur. Celui-ci est éventuellement avisé sans délai du refus ou de l'impossibilité de converser de la part du destinataire et d'une façon générale, la communication an-

noncée par le préavis n'est établie, lorsque son tour est arrivé, que si le correspondant demandé s'est déclaré prêt à recevoir la communication.

Si, même après avoir marqué son accord pour échanger la conversation annoncée, le correspondant demandé est empêché d'accepter la communication au moment où elle lui est présentée, la demande de conversation est annulée et le demandeur n'est tenu de payer que la taxe de préavis.

En résumé, moyennant le paiement de la taxe spéciale relativement peu élevée afférente à la transmission d'un préavis, le demandeur d'une conversation téléphonique internationale est assuré de ne pas payer le prix de la conversation demandée, si celle-ci ne lui est pas offerte avec la personne ou le remplaçant qu'il a désigné.

Chiffres, faits et nouvelles

PARTIE SUISSE

L'électrification des chemins de fer

Au point de vue de la longueur des voies ferrées électriques, la Suisse n'est dépassée présentement que par les Etats-Unis d'Amérique qui en possèdent 2.800 km. La Suisse vient ensuite avec 2.082 km. de voies ferrées à écartement normal équipées électriquement. Elle est suivie à un assez long intervalle par l'Italie, l'Allemagne et la France.

A la fin de 1928, le 98,5 % des lignes principales des chemins de fer fédéraux suisses étaient équipées électriquement. Elles ont à faire face au 85 % du trafic total des chemins de fer suisses et exigent 420.000.000 de kw d'énergie électrique, ce qui équivaut à environ 600.000 tonnes de charbon.

Statistiques industrielles et ouvrières.

La Suisse compte aujourd'hui 8.331 établissements industriels, occupant 400.000 ouvriers environ, soit le 10 % de la population totale du pays.

L'industrie textile occupe plus du 30 % des ouvriers. Celle des machines et appareils, plus de 14 %, l'industrie horlogère plus de 10 %. Celle de l'alimentation près de 9 %.

Les cantons qui ont le plus d'ouvriers occupés dans l'industrie sont, par ordre d'importance : Zurich, Berne, Argovie, Saint-Gall, Soleure, Bâle, Vaud, Neuchâtel et Genève.

L'assurance privée, en Suisse.

Il existe, actuellement, en Suisse, 11 sociétés d'assurances sur la vie, dont 7 par actions et

4 mutuelles. Ces sociétés se caractérisent par la participation des assurés aux bénéfices annuels.

L'actif total des sociétés d'assurance suisses dépasse actuellement un milliard de francs et l'on compte 85 polices d'assurances pour 100 ménages.

Quant à l'assurance contre les accidents, son développement, en Suisse, n'a pas été moins rapide. Depuis un certain temps déjà, les sociétés qui la pratiquent ont étendu leur activité dans plusieurs pays voisins. La somme des primes d'assurance contre les accidents et sur la responsabilité civile correspond à fr. 12 (argent suisse) par tête d'habitant et par an.

Le total des primes payées par la population suisse pour toutes les formes d'assurance, n'atteint pas moins de 500 millions de francs suisses par année. Pour un pays de 4 millions d'habitants, on conviendra que ce total est impressionnant.

L'assurance-chômage.

Instruite par l'expérience des crises de la guerre et de l'après-guerre, l'industrie suisse s'efforce de développer l'assurance-chômage qui, au point de vue économique et social est bien préférable au système de l'assistance des sans-travail.

De 1927 à 1928, le nombre total des assurés auprès des différentes caisses de chômage a passé de 247.000 à 262.000 environ. Actuellement plus de 18 % des salariés occupés dans les entreprises industrielles suisses est assuré contre le chômage.